

entreprise europe



L'Europe à la portée de votre entreprise.

SUD-OUEST FRANCE



Vos contacts en Région

AQUITAINE : Thérèse Ryberg
theresa.ryberg@aquitaine.cci.fr

LIMOUSIN : Charlène Caussanel
c.caussanel@limousin.cci.fr

MIDI-PYRÉNÉES : Emilie Vicq
emilie.vicq@midi-pyrenees.cci.fr

POITOU CHARENTES : Maria El Jaoudi
m.eljaoudi@poitou-charentes.cci.fr

FICHE PRATIQUE

Entreprises : Quelles aides européennes Pour votre projet ?

Introduction

L'Union européenne propose des financements sous forme de subventions, bourses, prêts et garanties. Seulement, il n'est pas toujours facile de trouver la bonne information...

L'objectif de cette fiche est donc de simplifier la lisibilité du panorama des aides existantes et de vous permettre d'identifier le financement capable de soutenir votre projet.

Deux types d'aides :

Les aides indirectes : la Commission européenne octroie les aides par un intermédiaire :

- une autorité de gestion régionale ou nationale pour les fonds structurels (partie 2),
- Un organisme financier pour les prêts, les garanties et le capital risque (partie 3).

Les aides directes : la Commission européenne octroie directement l'aide aux bénéficiaires sous forme de subventions, sans intermédiaire. Il s'agit ici de cofinancer des projets déposés à la suite d'appels à proposition lancés par l'Union européenne, tels que le 7ème PCRD (partie 4)



1. Comment identifier l'aide susceptible de me soutenir dans

**C'est le type de projet qui permet d'identifier le dispositif d'aide adapté...
Et non le contraire !**

Voici donc quelques questions à vous poser avant d'aller plus loin...

quel est votre besoin/projet ?

Un investissement matériel ou immobilier? Le développement d'un projet de R&D collaboratif ? Un besoin en fonds propres ?

quels sont vos objectifs ?

Vous développer localement ? Travailler avec des partenaires européens ? Acquérir ou transmettre un savoir-faire, un procédé de fabrication ?

quels sont vos moyens ?

Avez-vous la capacité financière, humaine de vous engager dans un projet de R&D ? Dans un projet impliquant des partenaires étrangers ?

2. Des aides indirectes, les fonds structurels

Il s'agit notamment du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds Social Européen (FSE).

Ces aides visent à réduire les disparités de développement entre régions européennes. Les zones pouvant bénéficier de ces fonds sont déterminées par la Commission européenne en partenariat avec les Etats membres et les régions.

! Les fonds structurels n'interviennent jamais seuls pour soutenir un projet. Ils viennent en complément des autres financements (publics ou privés) que l'entreprise peut mobiliser.

FEDER



**Vous souhaitez développer votre activité et avez besoin pour cela d'acquérir de nouvelles machines, d'investir dans du matériel ?
D'agrandir vos locaux ? De recruter un cadre ?
Vous avez un projet collaboratif de R&D avec d'autres entreprises ou des laboratoires régionaux ?
Etc.**

Ces types de projet peuvent être cofinancés par du FEDER !!!

Le Fonds Européen de Développement Régional vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'UE. Il soutient notamment le développement et la compétitivité des PME en cofinçant des projets dans un grand nombre de domaines : innovation, création et maintien d'emplois durables, protection de l'environnement...

Chaque région a son propre programme opérationnel qui précise la stratégie régionale, les types de projets aidés ainsi que les procédures à respecter.

Le taux de financement FEDER varie en fonction du projet. L'Etat et/ou la région peuvent également cofinancer le même projet : il sera alors alloué aux bénéficiaires une enveloppe générale des différentes aides publiques.

Retrouvez plus d'informations sur : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/>

FSE



Vous souhaitez engager des démarches de formation qualifiante pour certains de vos salariés ?

**Bénéficier d'un accompagnement dans la gestion des carrières de vos salariés?
Vous avez besoin d'une aide pour mettre en place des postes d'insertion dans votre entreprise?**

Ces types de projet peuvent être cofinancés par du FSE !!!

L'enveloppe du Fonds Social Européen est dédiée à des projets qui soutiennent l'emploi, assurent l'insertion sociale des populations et permettent le développement des compétences. Le FSE aide notamment les entreprises à anticiper les évolutions de l'économie locale en soutenant la mobilité, le reclassement et la formation des salariés. Ces projets sont souvent insérés dans des programmes menés par les intermédiaires locaux : CCI, ASFO, AFPA...

Ce fonds bénéficie au final aux travailleurs et aux demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, les seniors et les personnes handicapées.

Retrouvez plus d'informations sur : <http://www.fse.gouv.fr>

! Il existe d'autres fonds structurels : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Fonds Européen pour la pêche (FEP)...

! Les fonds structurels financent également d'autres instruments : INTERREG, LEADER, URBACT...

3. Des aides indirectes, les instruments des banques européennes

Aucune aide de ce type n'est directement accordée aux PME mais passe par des intermédiaires financiers nationaux, c'est-à-dire vos banques, établissement de crédit, Se sont les entreprises innovantes les plus souvent privilégiées par ce type d'aides.

- **Les prêts** : La Banque Européenne d'Investissement (BEI) accorde des aides remboursables sous forme de prêts bonifiés généralement à long terme et pour des projets viables.
- **Le capital-risque** : La BEI par l'intermédiaire du Fonds Européen d'Investissement (FEI) fournit des fonds de capital-risque ou de capital-investissement aux PME. Ces fonds soutiennent les PME qui recherchent des financements pour amorcer ou poursuivre leur développement. Cet outil complète l'offre des banques nationales sur les dossiers innovants.
- **La garantie** : La BEI peut accorder des garanties pour des prêts privilégiés et subordonnés, qui peuvent, dans certains cas être plus avantageuses qu'un prêt de la BEI.

! La BEI n'accorde pas directement des aides, il faut s'adresser aux banques nationales et/ou aux organismes tels que SOFIMAC !

Plus d'info : <http://www.eib.org/>

4. Les programmes de l'Union européenne, des opportunités de financement direct et thématique

Quelques bases à connaître sur les programmes européens...

Plusieurs programmes européens offrent des possibilités de financement thématique pour les entreprises. Chaque programme a des objectifs, une durée et des ressources spécifiques. Le **cofinancement** est la règle générale : c'est-à-dire que la subvention de l'UE ne couvrira qu'une partie des coûts du projet.

La Commission européenne lance des appels à propositions, sur des thématiques de pointe, en fonction des priorités de l'UE. Répondre à un appel à proposition consiste à correspondre à une demande précise émanant de la Commission.

! *Seuls les projets « d'élite » sont retenus !*

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT: 7ème PCRD

Chaque année, la Commission européenne publie une série d'appels à projets dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD ou FP7). Ce programme-cadre comprend différents programmes (Coopération, Capacité, Idées, Personnes,...) dans des domaines très variés, à destination des entreprises et des chercheurs. Le programme Coopération, par exemple, stimulera la collaboration entre l'industrie et le monde universitaire à travers l'Europe.

Quelles sont les thématiques concernées dans le volet « Coopération » ?

Santé, Agriculture et alimentation, Nanotechnologies et matériaux, TIC, Energie, Environnement, Transport, Sciences socio-économiques, Sécurité et Espace.

D'autres programmes, moins connus, peuvent intéresser les entreprises, tels que le programme « Personnes » (financement d'un chercheur/ingénieur en entreprise), ainsi que « Capacité » qui permet à un groupe de PME sans capacité de R&D en interne de confier un projet de recherche à un laboratoire externe.

Quels sont les apports de tels projets européens ?

- Regrouper plusieurs partenaires publics ou privés (environ 6 à 8) aux compétences complémentaires, de différents pays européens. Pas de taille minimum d'entreprise requise pour participer à de tels projets collaboratifs.
- Obtenir un financement et un label de qualité reconnu.

FP7 - Les bonnes questions à se poser :

- Mon idée a-t-elle le potentiel pour devenir un projet de recherche ?
- Le FP7 est-il le soutien le plus adapté ? Et mon projet correspond-il réellement aux objectifs de l'Union européenne ?
- Ai-je des contacts dans d'autres pays qui pourraient m'aider à développer mon projet ?
- Dans quel type de projet est-ce que je m'engage sur du FP7 (volume, durée,...)?
- Mon projet peut-il s'accommoder d'un calendrier prédéfini et incompressible ?
- Mon projet bénéficiera-t-il d'une internationalisation et est-ce que les risques de ce passage ont été bien évalués ?
- Suis-je capable de gérer un projet multinational et pluriannuel ?

Quel peut être le rôle d'une PME dans un tel projet ?

- fournir la matière première ou la technologie
- assurer le suivi et l'orientation industrielle des travaux de recherche
- intervenir comme un partenaire de démonstration
- intervenir comme un partenaire de R&D
- « héberger » et former un chercheur aux problématiques de l'entreprise

2 sites à votre disposition : <http://www.eurosfaire.prd.fr/pme/> et http://cordis.europa.eu/home_fr.html

INNOVATION: CIP (Programme-Cadre pour la Compétitivité et l'Innovation)

Le CIP, destiné principalement aux PME, est divisé en 3 sous-programmes ; le 1er vise à encourager l'innovation dans les PME ; le 2ème fournit un appui stratégique en matière de TIC et soutient des actions pilotes, telles que l'insertion, la mobilité intelligente, les bibliothèques numériques ; le 3ème vise à promouvoir les sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

! Cette aide peut aussi être accordée à des intermédiaires tels que des groupements, associations, syndicats ou autorités publiques. Dans ces cas, la contribution européenne parvient de manière indirecte aux PME.

Exemple d'un projet CIP :

Un projet réalisé en 2008 (programme Energie Intelligente) consistait à réaliser des économies au moment de la conception des bâtiments (éco bilan). Cette action a débouché notamment sur la production de guides afin de sensibiliser les architectes et maîtres d'ouvrage ; une proposition de création d'une norme européenne en matière d'AVC,...
9 partenaires (entreprises, centres de recherche et associations) ont collaboré sur ce projet. Une des entreprises a mis en place un logiciel pour calculer les coûts énergétiques dans la construction et la rénovation. Ainsi, elle a pu faire connaître son produit, sensibiliser les architectes de différents pays sur l'intérêt d'un tel logiciel, ou encore faire émerger de nouvelles idées pour développer son produit.

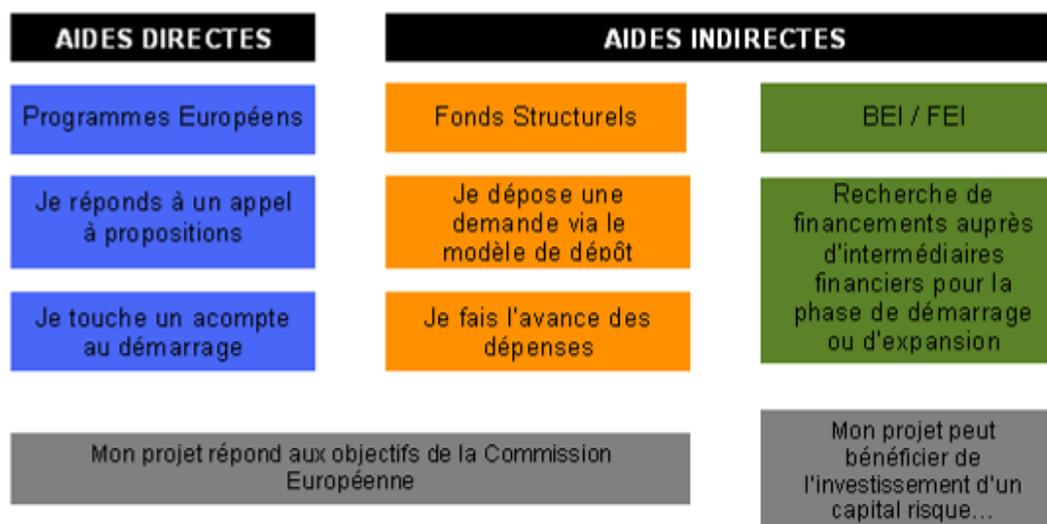
Le site officiel du CIP : http://ec.europa.eu/cip/index_fr.htm

AUTRE PROGRAMMES:

LIFE+	environnement	http://ec.europa.eu/environment/index_fr.htm
ERASMUS pour jeunes entrepreneurs	assistance aux jeunes entrepreneurs souhaitant profiter de l'expérience d'entrepreneurs des autres Etats	http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/index.php?lan=fr
LEONARDO DA VINCI	formation professionnelle	http://ec.europa.eu/education/programmes/leonardo/leonardo_fr.html
MARCO POLO II	transports	http://ec.europa.eu/transport/marcopolo/home/home_en.htm
MEDIA 2007	industrie audiovisuelle	http://ec.europa.eu/culture/media/programme/index_fr.htm

Il existe également des programmes intergouvernementaux et non de l'UE, tels qu'**Eureka**, destiné à renforcer la coopération R&D Industrielle <http://www.eurekanetwork.org/>, ou encore **Eurostars** qui cible les PME hautement innovantes <http://www.eurostars-eureka.eu/what.do>.

5. Tableau récapitulatif des aides



6. Où trouver l'information au niveau local?

Contactez vos conseillers Entreprise Europe en région. Les coordonnées sont indiquées en page 1.

Réseau Entreprise Europe : www.entreprise-europe-sud-ouest.fr



Neither the European Commission nor any person acting on behalf of the European Commission is responsible for the use which might be made of the information contained herein. The views in this publication are those of the author and do not necessarily reflect the policies of the European Commission.